



Bruxelles, le 22 octobre 2019
(OR. en)

13307/19
COR 1
OJ CRP1 36

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

25 octobre 2019 (9:30)

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le document ST 13307/19 INIT ne doit pas porter le code de diffusion "LIMITE".

o

o o

Le point ci-après est libellé comme suit:

Points sans débat (I)

Marché intérieur et industrie

54. Directive concernant la modernisation des règles de protection
des consommateurs de l'UE
Adoption de l'acte législatif

1C **13146/1/19 REV 1**
+ ADD 1
PE-CONS 83/19
CONSOM



Première lecture



Sur la base d'une proposition de la Commission